

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 juin 2016

RÈGLEMENT DU BUDGET ET APPROBATION DES COMPTES 2015 - (N° 3781)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N° 3

présenté par
M. Bompard

ARTICLE 9

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

S'agissant d'un Fonds de dotation et de missions fournies par l'armée dans le cadre d'une école, cette opération comptable de l'État laisse dubitatif.